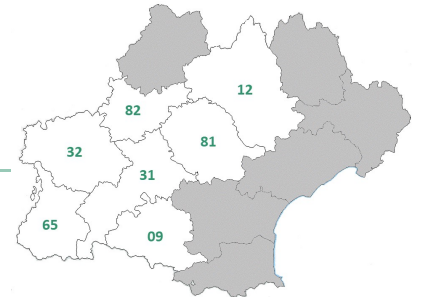



Fonds d'Avance Cheptel



PRÊT A 0% POUR L'ACHAT DE CHEPTEL REPRODUCTEUR :

- Durée maximale de **7 ans** (5 + 2 ans de différé)
- **Spécifique JA** : durée maximale de **10 ans** (8 + 2 ans de différé)



	<p>Agriculteur à titre principal D'au plus 60 ans En suivi technique ou économique (2 visites/an)</p>
<p>Montant du prêt :</p>	<p>Conditions spécifiques aux espèces (cf intra) Un forfait par animal éligible plafonné à sa valeur d'achat Un maximum de 35 000 € d'encours et 50 000€ pour les JA Transparence des GAEC dans la limite de 3 associés.</p>
<p>Frais :</p>	<p>Frais fixes liés au dossier : 2,4 % TTC du montant du prêt (dont 0,5 % de participation à une caisse de risques)</p>

LE FONCTIONNEMENT DU FONDS D'AVANCE CHEPTEL

L'éleveur contacte son technicien (OP, Chambre d'agriculture...) pour le montage du dossier



Le GIE étudie le dossier et donne son accord



L'éleveur monte le dossier de prêt avec la banque, qui en informe le GIE



Le GIE débloque les fonds à la banque et se porte caution



L'organisme bancaire réalise le prêt.



ARTICULATION ENTRE LE FONDS D'AVANCE CHEPTEL ET LES AIDES A L'INSTALLATION DE JA

Les Fonds d'Avance Cheptel sont des **fonds propres** au GIE Elevage Occitanie ; ils ne mobilisent pas de subvention de l'Etat ni de l'Union Européenne.

Pour autant, il est nécessaire pour un JA de prévoir le dossier de prêt FAC dès le début du projet d'installation et de **l'inclure au plan d'entreprise** (PE). Dans le cadre du projet, le cheptel peut être co-financé par prêt FAC et subvention JA dans la limite du total de l'investissement.



Pour chaque filière l'éleveur s'engage pendant la durée de remboursement du prêt à :

- Conserver le cheptel
- Être suivi en appui technique

BOVINS LAIT



REPLACEMENT DE VACHES A CELLULES	REALISATION DE REFERENCE LAITIERE
Eleveurs adhérents à la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage Montant du prêt : 1200 € maxi/vache ou génisse avec un minimum de 3000 €	
Achat de vaches ou génisses >18 mois ou par accroissement interne au-delà de 20% Eleveurs ayant plus de 400 000 cellules pendant au moins 6 mois dans les 12 mois antérieurs au projet	Achat de vaches ou génisses >18 mois ou par accroissement interne au-delà de 20% Eleveurs nouvellement installés ou en augmentation de la référence (ou cas de force majeure)
Plan d'assainissement à prévoir et mettre en place : identification et réforme des vaches infectées, mesures correctives, remplacement des vaches abattues	

CAPRINS LAIT



AIDE A LA REFORME SANITAIRE DES CHEVRES	AIDE A LA CREATION OU A L'AGRANDISSEMENT
Montant du prêt : 150 € maxi /chevrette	Montant du prêt : 150 € maxi /chevrette et 200 € maxi / mâle
avec un minimum de 1 500 €	
Achat de chevrettes de 12 mois maximum et/ou accroissement interne au-delà de 25% Eleveurs ayant des problèmes sanitaires nécessitant un sur-renouvellement ou achat	Achat de chevrettes de 12 mois maximum et/ou accroissement interne au-delà de 25%
Plan d'assainissement à mettre en place : identification des chèvres et leur réforme, remplacement de chèvres abattues	

OVINS LAIT



AIDE A LA REFORME SANITAIRE (agalactie, cellules, visna maedi, border disease, avortements)	AIDE A L'INSTALLATION / ACCROISSEMENT (installation hors cadre ou dans le cadre familial)
Montant du prêt : 150 €/agnelle ou brebis	Montant du prêt : 150 €/agnelle ou brebis et 300 € maxi / bélier
avec un minimum de 2 250 € - Troupeau d'au moins 80 têtes sur 3 ans	
Achat d'animaux issus de CLO, agnelle ou brebis de moins de 4 ans	Achat d'animaux issus de CLO, agnelle ou brebis de moins de 4 ans Achat de béliers issus de centres de sélection

BOVINS VIANDE

Le montant du prêt est de : **1 200€ maxi** par vache ou génisse et **1800 € maxi** par taureau.
 Nombre minimum d'animaux femelles aidés : 3 animaux.
 Taille troupeau après restructuration : min 20 (10 en VSLM) et maxi 100 femelles.

RESTRUCTURATION DU CHEPTEL BOVIN ALLAITANT	AUGMENTATION DU NIVEAU GENETIQUE DU CHEPTEL BOVIN ALLAITANT
Création ou accroissement du cheptel Acquisition d'animaux achetés ou nés sur l'exploitation Homogénéisation du cheptel : races pures choisies pour le troupeau, races autorisées pour les labels ou « tantes » de races laitières pour la production de Veaux Sous La Mère. Calcul du nombre d'animaux financés sur la base du livre des bovins	Intégration d'animaux qualifiés dans les troupeaux Détenir un troupeau de race pure Animaux achetés (femelles ou mâles) répondant aux critères requis Elimination des vaches à remplacer
VSLM : AIDE A L'ACQUISITION DE GENISSES PRETES A VELER EN AUTOMNE OU HIVER	SANITAIRE : MAINTIEN DE TROUPEAUX SAINS ET COMPETITIFS
Dessaisonnement de la production de VSLM pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande Dessaisonnement par achat de génisses ou jeunes vaches, garanties prêtes à mettre bas de septembre à janvier Femelles de la race du troupeau autorisées par le Label Rouge	Animaux éligibles : renouvellement des vaches adultes à éliminer et/ou des génisses de renouvellement impactées par la maladie (maladies ciblées : BVD, IBR, Besnoitiose, Néosporose, Paratuberculose). Reconstitution du cheptel : achat de femelles de race pure / renouvellement interne au-delà d'un renouvellement classique de 15% (10% en VSLM) Animaux introduits : indemnes de la maladie en cours d'assainissement (ainsi que Paratuberculose, BVD, IBR, Néosporose, Besnoitiose)



Si  Engagement de l'élevage sur la durée du prêt

OVINS VIANDE

AIDE A L'ACCROISSEMENT OU L'HOMOGENEISATION DE CHEPTEL	AIDE A LA CREATION, REPRISE DE TROUPEAU OVINS ALLAITANTS OU CAS DE FORCE MAJEURE
Montant du prêt : 150 €/agnelle ou brebis	Montant du prêt : 150 €/agnelle ou brebis
avec un minimum de 25 têtes - Effectif acquis d'au moins 80 têtes sur 3 ans	
Achat d'agnelles qualifiées ou de brebis de moins de 4 ans Auto-renouvellement pour les sélectionneurs au-delà de 15 %	Achat d'agnelles qualifiées ou, pour les créations, de brebis de moins de 4 ans Achat de béliers qualifiés Cas des reprises : ouvert aux opérations hors cadre familial et dans le cadre familial

EQUINS

CREATION OU ACCROISSEMENT DU CHEPTEL REPRODUCTEUR EQUIN DE TRAIT
Eleveurs en OP Montant du prêt : 1200 € maxi/jument
Achat d'animaux, achats de juments ou pouliches de plus de 6 mois et/ou par accroissement interne au-delà de 10%

LAPINS



CREATION OU ACCROISSEMENT DUCHEPTEL		RENOUVELLEMENT SANITAIRE DES LAPINS		
Eleveurs adhérents à la charte sanitaire FENALAP et suivi en GTE Minimum 100 lapins et maximum 1 200 lapins reproducteurs éligibles Maintien de l'effectif atteint pendant la durée du prêt				
MONTANT DU PRÊT	10 semaines	13 semaines	16 semaines	19 semaines inséminées
Femelles parentales	18,5 €	22,5 €	24,75 €	30 €
Femelles grands-parentales	75 €			
Mâles parentaux	41 €			
Taille maximale de l'élevage : 600 Cages Mères/UTH.		Problèmes sanitaires (hors maladies « maîtrisables ») Seuil de renouvellement ≥ à 100 %. Prêt établi dans la limite du nombre de lapins reproducteurs éligibles éliminés		

POULES PONDEUSES



CREATION OU ACCROISSEMENT DE CHEPTEL
Eleveurs engagés dans une démarche sous SIQO et suivi en GTE Montant du prêt : 7 € par poule pondeuse 500 poules minimum
Poules pondeuses âgées de 16 à 22 semaines Maintenir l'effectif atteint lors de l'opération d'accroissement pendant la durée du prêt

OIES REPRODUCTRICES



CREATION , ACCROISSEMENT OU REPRISE CHEPTEL	AMELIORATION GENETIQUE DU CHEPTEL
Eleveurs suivis en GTE Montant du prêt : 30 € par animal 50 animaux minimum et 1 000 animaux maximum par dossier	
Détenir l'effectif atteint pendant au moins la durée du prêt.	Maintenir le niveau génétique, l'homogénéité et l'effectif du troupeau pendant au moins la durée du prêt.
Oisons reproducteurs âgés d'1 jour ou animaux multiplicateurs (oies ou jars) Animaux achetés à un centre de sélection agréé ou fournisseur de multiplicateurs ayant fait tester et validé sa génétique par une station expérimentale appliquée. Homogénéité génétique du troupeau	

POUR NOUS CONTACTER



GIE Elevage Occitanie
 Maison de la Coopération et de l'Alimentation
 2 avenue Daniel Brisebois
 BP 82256 Auzerville Tolosane
 31 322 CASTANET-TOLOSAN

☎ 05 61 75 41 41

✉ accueil@elevage-occitanie.fr